

ROLF JEKER
Le Suppléant du Directeur
Office fédéral des affaires
économiques extérieures

Zur 16.5.91

RK

Berne, le 13 août 1991

Note

à Monsieur le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz

Mesures de soutien aux pays d'Europe centrale et orientale

Deuxième crédit de programme

Comme vous le savez, le deuxième crédit de programme en faveur des pays d'Europe centrale et orientale a fait l'objet d'une discussion au Conseil fédéral le 15 mai 1991 (voir note au CF du 8 mai 1991 signée par vous-mêmes), à la maison de Wattewyl le 17 mai 1991 et à la séance du CF du 26 juin 1991. Par la présente note, nous nous permettons de vous informer de la dernière situation concernant ce crédit de programme et de vous soumettre un certain nombre de points pour prise de position. Le DFAE envoie une note avec le même contenu aussi à M. le Conseiller fédéral R. Felber.

1. Etat de la préparation du Message pour le deuxième crédit

Le texte du message pour le deuxième crédit de programme est prêt à être soumis au CF.

Le DFAE et le DFEP ont conjointement préparé le texte du Message. Après consultation des autres Départements et Offices intéressés, il est prêt à être soumis au Conseil fédéral, à l'exception des questions discutées plus loin dans cette note.

2. Date de la soumission du Message au Conseil fédéral

Proposition: le CF devrait se prononcer sur le Message lors de sa réunion du 11 septembre 1991, ce qui implique la soumission du texte à la Chancellerie fédérale le 21 août 1991.

La situation difficile des pays d'Europe centrale et orientale, les déclarations répétées du Conseil fédéral et le fait que le crédit actuel est presque entièrement engagé rendent nécessaire l'entrée en vigueur du nouveau crédit au printemps 1992 au plus tard. Partant de l'idée qu'il ne serait pas indiqué d'entamer une procédure d'urgence, ce délai ne pourra être respecté que si le Conseil fédéral se prononce sur le Message le 11 septembre 1991; en effet, la procédure habituelle implique la nomination des Commissions lors de la session d'automne, la discussion à la première Chambre lors de la session d'hiver, puis à la deuxième lors de la session de printemps. Cela est conforme à la décision du CF du 15 mai 1991 qui prévoit la soumission du Message au CF en août 1991.

Toutefois, une telle procédure implique une dérogation à la décision du Conseil fédéral du 26 juin 1991 de ne traiter un certain nombre de nouvelles demandes de crédits - y compris le Crédit II pour l'Europe centrale et orientale - qu'après discussion et finalisation du plan financier de la législature prévue au plus tôt le 23 septembre 1991. Pour les raisons indiquées ci-dessus, cette dérogation s'impose et nous nous permettons donc de vous la proposer.

3. Montant du deuxième crédit de programme

Proposition: le montant du crédit ne doit pas être inférieur à 800 mio Frs pour 3 ans.

La note au CF du 8 mai 1991 chiffre le montant prévu pour le deuxième crédit de programme à 1.6 mio Frs pour 4 ans (premier crédit: 250 mio Frs pour 2 ans), ce qui représente une réduction sensible par rapport 2.2 mia Frs initialement prévus pour 4 ans. Les prévisions peu favorables sur l'état financier de la Confédération, ainsi que l'imposition d'une limitation de personnel supplémentaire dans les années à venir nous ont amenés à une deuxième réduction substantielle, ramenant ainsi le montant proposé dans le Message à 800 mio Frs pour 3 ans. Compte tenu des besoins énormes des pays d'Europe centrale et orientale, des efforts faits par les autres pays de l'OCDE, et de notre intention de fournir un apport substantiel à l'ensemble des pays d'Europe centrale et orientale (contrairement au premier crédit destiné presque exclusivement à la Pologne), nous ne pouvons réduire ce montant.

Comme les prévisions de l'état financier de la Confédération vont certainement amener le DFF à proposer des coupures supplémentaires, on pourrait songer à proposer un montant plus élevé (par exemple 950 mio Frs) afin de permettre une réduction sans toutefois tomber en dessous de 800 mio Frs considérés comme limite. Etant donné que le texte qui a circulé contenait le montant de 800 mio Frs, nous estimons que cette tactique risque de donner lieu à des confusions. Nous nous permettons donc de vous proposer de maintenir le montant de 800 mio Frs pour 3 ans, tout en sachant que vous n'aurez aucune marge de manoeuvre en cas de pression du DFF.

4. Durée du crédit de programme

Proposition: la durée de la période d'engagement sera de 3 ans avec possibilité de réduction si nécessaire.

Pour des raisons d'efficacité administrative, nous avons initialement prévu une durée de 4 ans. Afin d'accroître la flexibilité des instruments qu'il faut mettre en oeuvre, nous avons également étudié la possibilité de mettre sur pied un crédit d'une durée de 2 ans. Nous vous proposons finalement une durée de 3 ans; cette solution permet une certaine continuité (importante à la fois pour les pays partenaires et pour notre industrie), ainsi qu'une plus grande efficacité administrative sans toutefois faire trop gonfler le montant du crédit. Cependant, comme les besoins futurs sont difficiles à prévoir, le Parlement devrait d'ores et déjà être informé que le troisième Crédit de programme sera soumis avant le délai de 3 ans si cela s'avérait nécessaire. La nécessité pourrait s'en faire sentir notamment en cas d'assistance substantielle à l'URSS (y compris aide financière / garantie de crédits pour "réassurer" la GRE actuellement de facto fermée); en effet, l'URSS ne devrait bénéficier que d'une aide très limitée (assistance technique) dans le cadre du deuxième Crédit de programme.

5. Répartition des moyens du crédit de programme

Proposition: le Message ne contient qu'une répartition des montants entre le DFAE (200 mio Frs) et le DFEP (600 mio Frs).

a) Répartition par pays d'action

Il semble généralement admis qu'il n'est pas judicieux, à ce stade, de répartir, sur les différents pays d'action, les moyens prévus par le deuxième Crédit. Cette répartition se fera en fonction des besoins particuliers de chaque pays destinataire, dont les conditions politiques et économiques répondent aux critères de notre assistance.

b) Répartition par instrument

Afin de pouvoir agir avec la souplesse et la flexibilité requises, seule la répartition des fonds entre le DFAE et le DFEP devrait être fixée: DFAE 200 mio Frs (assistance technique, formation, Nachbarschaftshilfe), DFEP 600 mio Frs (aide financière y compris garanties de crédits, rééchelonnement de dettes, etc.).

Le DFF a évoqué une position différente. Pour des raisons d'incidence budgétaire, il propose de distinguer dans le Message l'aide financière au sens strict (dons, crédits) ^{et} de la garantie de crédits. Cela nous priverait non seulement de flexibilité mais risquerait d'engendrer des discussions peu fructueuses au Parlement sur les montants qu'il faudrait attribuer aux différents postes. Nous nous permettons donc de vous proposer de ne pas entrer en matière sur la proposition du DFF.

Le DFI qui a dans un premier stade souhaité se voir attribuer une tranche du 2ème crédit y renonce maintenant. Il nous demande pourtant qu'un montant spécifique soit attribué aux secteurs environnement, santé, culture, recherche. Nous sommes de l'avis que du point de vue administratif et budgétaire, il est nécessaire de répartir les différents postes du crédit entre le DFAE et le DFEP, mais il ne faut pas réserver des montants en fonction de secteurs spécifiques. Cela irait à l'encontre de notre principe qui consiste à répondre à des priorités définies par les pays destinataires.

c) Répartition des tâches entre le DFAE et le DFEP et à l'intérieur du DFAE

Les mesures de soutien aux pays d'Europe centrale et orientale sont de la responsabilité conjointe du DFAE et du DFEP.

La répartition des tâches entre ces deux Départements comme elle est fixée dans l'Ordonnance du 23 mai 1990 s'avère généralement positive. A l'instar de la pratique dans le cadre du 1er crédit de programme, des groupes de travail vont être créés pour des sujets intéressant aussi d'autres Départements (par exemple l'environnement).

Au sein du DFAE, une nouvelle structure sera mise sur pied qui nécessitera un changement de l'Ordonnance mentionnée. A cette fin, une proposition au CF sera préparée en temps voulu.

6. Rencontre

Afin de faire une mise au point des suggestions faites, ainsi que des procédures à entamer, nous nous permettons de vous suggérer de vous réunir avant la réunion du CF du 11 septembre 1991.

R. Jeker




Übermittlungszettel
Feuille de transmission

Foglio di trasmissione
Fegl da transmissiun

dodis.ch/59008

Herrn/Frau
Monsieur/Madame
Signor/Signora
Signur/Dunna

blf

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> zur Kenntnis
pour information
per informaziun
per infurmaziun | <input type="checkbox"/> zur Erledigung
pour exécution
da risolvere
per executiun | <input type="checkbox"/> zur Genehmigung
pour approbation
per approvazione
per approvaziun |
| <input type="checkbox"/> zu Ihren Akten
pour vos dossiers
per il vostro incarto
per Vossas actas | <input type="checkbox"/> zur Stellungnahme
pour avis
per il parere
per prender posiziun | <input type="checkbox"/> bitte Vorakten
présenter les documents
documentazione p.f.
documentaziun p. pl. |
| <input type="checkbox"/> auf Ihren Wunsch
selon votre demande
a vostra richiesta
tenor gjavisch | <input type="checkbox"/> bitte besprechen
entretien s.v.p.
conferire p.f.
discutar p. pl. | <input type="checkbox"/> einverstanden
d'accord
d'accord |
| <input type="checkbox"/> gemäss Besprechung
suivant l'accord
come inteso
tenor discussiun | <input type="checkbox"/> zur Unterschrift/Visum
pour la signature/visa
per la firma/visto
per suttascriber/visar | <input type="checkbox"/> interessiert Sie vielleicht
ça vous intéresse peut-être
forse Le interessa
forse As interessa quai |
| <input type="checkbox"/> bitte zurückgeben
à nous renvoyer s.v.p.
da ritornare p.f.
returnar p.pl. | <input type="checkbox"/> Anzahl Kopien je Vorlage
Quantité copies par modèle
Quantità copie per modello
Quantità copias per model | |
| <input type="checkbox"/> mit Dank zurück
en retour: merci
in restituzione: grazie
enavos engraziand | <input type="checkbox"/> bitte anrufen
téléphoner s.v.p.
telefonare p.f.
telefonar p.pl. |  |

bitte weiterleiten an
transmettre à
da spedire a
da transmetter a

Datum/date/
data/data

19.08.1991

Mit freundlichen Grüßen
Meilleures salutations
Cordiali saluti
Cordials salids

esli/brn

- bitte wenden
tourner s.v.p.
voltare p.f.
volver p.pl.